

“Rome et les francs-maçons, histoire d'un conflit” Intervenant : Jérôme ROUSSE-LACORDAIRE

:EXTRAITS D'un entretien

entre Serge Dekramer et Bernard Platon avec Jérôme Rousse-Lacordaire, père dominicain, qui est l'auteur du livre dont nous allons parler : "Rome et les francs-maçons, histoire d'un conflit".

Alors qu'en est-il de ce conflit, y-a-t-il eu complot, y-a-t-il vraiment conflit? **Jérôme ROUSSE-LACORDAIRE** : Qu'il y ait eu conflit, je crois que la chose est tout à fait certaine, qu'il y ait eu complot c'est une question d'interprétation et cela dépend de la part de qui. Je sais que des francs-maçons, disons des branches du type Illuminés de Bavière ont vu dans une grande partie de la Franc-Maçonnerie l'oeuvre d'un complot des Jésuites et que les catholiques ne se sont pas privés, pendant longtemps, de voir dans la Franc-Maçonnerie un complot en oeuvre, donc "Histoire d'un complot" était, effectivement, un lapsus plus que révélateur.

B.P. : En tout état de cause, il s'agit surtout d'un conflit. En effet, le conflit a débouché, en son temps, sur une excommunication qui, dans nos pays en particulier, considérant notre culture, a été pesamment ressentie.

J.R.L. : Oui, l'excommunication a été assez rapide, puisque si l'on considère que 1717 est un peu la date emblématique de la naissance de la Franc-Maçonnerie moderne et dès 1738, les francs-maçons ont été excommuniés, même si cela n'a eu d'écho véritable qu'au Portugal et en Espagne et, un tout petit peu et pas longtemps, en Autriche, au dix-neuvième siècle, en revanche, cela a été d'un poids réel, je crois.

Serge DEKRAMER : Je voudrais revenir sur cette question de complot ou de conflit. Quand on regarde le canon de 1917, le canon 2335, on y parle de manière claire de "ceux qui donnent leur nom à une secte maçonnique ou à toute autre association du même genre qui machine contre l'Eglise ou les pouvoirs civils légitimes". Je remarque qu'il s'agit de machination, vraie ou fausse, contre l'Eglise et les pouvoirs civils. C'est assez particulier alors qu'aujourd'hui cette accusation de " machiner " contre les pouvoirs civils, en tous cas, n'existe plus.

J.R.L. : Elle n'existe plus du côté de l'église catholique; elle existe par ailleurs. Mais il est vrai que ce canon qui date, donc, de 1917 qui est le droit de l'Eglise catholique romaine de l'époque, traduit encore une conception de la société où l'Etat et l'Eglise sont censés aller la main dans la main et, de préférence, l'Etat légèrement subordonné à l'Eglise. **B.P.** : N'avez-vous pas l'impression, monsieur Rousse-Lacordaire, que, dans tous les rapports entre la Franc-Maçonnerie ou plutôt les francs-maçons et l'église catholique romaine, il y a aussi, lapsus peut-être encore révélateur, des malentendus, des méconnaissances ?

J.R.L. : Il y a très certainement des méconnaissances, et c'est d'ailleurs un point litigieux qui est de savoir si, quand Rome a condamné la Maçonnerie en 1717, c'était dans l'ignorance ? Toute une correspondance entre Rome et les différents tribunaux de l'Inquisition semble montrer que Rome ne cessait de demander "Qu'on nous dise enfin ce que c'est". Ou alors était-ce en pleine connaissance de cause ; c'est la théorie d'un ouvrage récent de monsieur Pierre Boutin qui explique qu'en fait Rome savait bien de quel type de vision du monde était porteuse la Franc-Maçonnerie anglaise, andersonienne disons.

B.P. : Pourquoi dites-vous anglaise et andersonienne? Vous faites une nuance entre une Maçonnerie anglaise et une Maçonnerie française et là nous sommes dans ce pays, en France, qu'en est-il?

J.R.L. : Je fais une nuance parce que, effectivement, la Maçonnerie anglaise et andersonienne est la première à apparaître et les travaux de monsieur Boutin semblent montrer que c'est bien à ça que se réfère Rome quand Rome l'a condamné en 1738. En revanche, il est vrai que les constitutions d'Anderson ont été quasiment ignorées des maçons continentaux et américains jusqu'à ce qu'un anti-maçon les ressorte au début du vingtième siècle. A l'époque, on ne faisait pas de distinction entre une maçonnerie anglaise, bonne ou mauvaise, et une maçonnerie continentale qui le serait moins ; ce sont des distinctions qui sont venues plus tardivement.

B.P. : On a vraiment l'impression qu'on écrit l'histoire, effectivement, a posteriori. En effet, bien que l'invention, juridiquement, de la Grande Loge de France date de 1894, un certain nombre de documents prouveraient que notre Obédience ait pris racine ou soit née en 1738. Là encore, il y a ambiguïté; alors peut-être s'agit-il de la prééminence du mythe sur le formel. Le fait que des écrits n'aient pas arrêté de date au plan juridique ne prouve pas que cette origine " informelle " ne soit pas réelle. Bien que mythique, cela existe, ce qui est fondamental. Qu'en pensez-vous? **J.R.L.** : De la réécriture de l'histoire a posteriori ? Il est clair qu'on n'écrit pas l'histoire quand on la fait, qu'on l'écrit toujours avec un temps de décalage et que souvent on l'écrit par le petit bout de sa lorgnette, de l'endroit où l'on est. De ce point de vue là, je crois qu'on peut réellement parler d'une ignorance de l'église vis-à-vis de la Franc-Maçonnerie qui n'a peut-être d'égal parfois que l'ignorance des francs-maçons sur leur propre histoire.

B.P. : J'admets parfaitement et je ne récus pas du tout cette remarque.

S.D. : Sur la connaissance de la Franc-Maçonnerie par l'Eglise, si on se réfère, par exemple, au treizième siècle, à l'époque de l'Inquisition, il semble que les dominicains, en particulier, dans leur lutte contre l'hérésie, ont appris à connaître ceux qu'ils jugeaient. Je pense notamment à certaines " disputations " judéo-chrétiennes, où finalement on s'aperçoit que l'Eglise semble avoir pu connaître et appréhender certains aspects du judaïsme, en particulier le Talmud, à l'époque, par le biais de sa lutte contre l'hérésie. Est-ce que l'on peut dire la même chose au sujet de la maçonnerie, est-ce que le fait de lutter contre la Franc-Maçonnerie n'a pas permis à l'Eglise de la connaître un peu mieux et d'arriver finalement à l'époque d'aujourd'hui où quand même, le dialogue semble s'instaurer?

J.R.L. : Je ne crois pas. Il est vrai qu'il y a des ecclésiastiques qui connaissaient fort bien les textes maçonniques. Ou Leo Taxil, qui n'était pas un ecclésiastique, par exemple, mais quand il a monté sa mystification antimaçonnique, il a dit qu'il y avait deux sortes de gens qui l'avaient suivi : ceux qui l'avaient suivi par intérêt et ceux, dit-il, qui l'avaient suivi d'une certaine façon, parce qu'abusés par leur trop grande connaissance de la maçonnerie. Et il visait Mgr Jouin qui était un des anti-maçons les plus virulents et qui avait une splendide bibliothèque maçonnique. Mais c'est un cas particulier, le cas d'une personne qui lisait à travers des lunettes bien précises. En revanche on n'a pas l'impression, mais on a peu de moyens de le savoir, que l'Eglise catholique ait enrichi réellement sa connaissance de la maçonnerie, alors qu'elle l'aurait pu. Quand un maçon décidait de revenir dans le giron de l'Eglise catholique, pour que

l'excommunication soit levée, il devait notamment aller se confesser et remettre ses insignes et tous les documents ayant trait à la maçonnerie ; ces objets, livres, brochures et insignes, devaient théoriquement être soit détruits soit envoyés à Rome. Cela aurait du constituer un matériau de recherche, mais on n'a pas l'impression qu'il ait beaucoup servi. En revanche, on a au moins un point où on voit que les papes savaient à peu près de quoi il était question. Par exemple lorsque la Pape Léon XIII, condamne la Maçonnerie dans son Encyclique "Humanum Genus" qui doit être de 1884, il mentionne parmi tous les griefs qu'il fait à la Franc-Maçonnerie que même sur des vérités élémentaires comme l'existence de Dieu, les francs-maçons ne sont pas d'accord là-dessus, allusion claire, je crois, à la décision du Grand Orient de 1877 de supprimer de ses Constitutions l'obligation de la croyance en Dieu. Là on voit qu'il y a une certaine information.

B.P. : Il ne faudrait pas qu'il y ait d'ambiguïté. A la Grande Loge de France, nous travaillons à la Gloire du Grand Architecte de l'Univers, principe créateur dirons-nous, mais jamais nous n'imposerons à qui que ce soit une incarnation, je dirais donc que c'est vraiment, une " sacrée " différence, pardonnez-moi cette expression. Je voudrais revenir à votre livre. Vous développez, à un moment donné, un paragraphe sur " les Ténèbres contre la Lumière ". A la Grande Loge de France, nous nous plaçons résolument du côté de la lumière. Ne nous appelle-t-on pas " les fils de la lumière " ? Nous travaillons à la Gloire du Grand Architecte de l'Univers et nous avons les trois Grandes Lumières de la Franc-Maçonnerie, dont l'une est le Volume de la Loi Sacrée, qui en tout état de cause est la Bible, la Bible ouverte au prologue de l'Evangile de Jean et ce prologue dans une traduction dirais-je assez moderne dit : "Au début était le Verbe, la Parole, la Lumière et la Lumière luit dans les ténèbres et les ténèbres ne l'ont pas reçue." Alors, cette allusion entre guillemets à la Lumière, aux Ténèbres? Quel est sa signification ? Vous dites les Ténèbres contre la Lumière ; pourquoi les Ténèbres d'abord, pourquoi la Lumière en second ? La Lumière n'est-elle pas primordiale ? je dirais, en tous cas que dans une vision maçonnique, elle l'est.

J.R.L. : Quand vous dites allusion, vous avez bien compris que quand j'ai rédigé le titre de ce chapitre je pensais effectivement aux trois, et même il y en a quelques autres de temps en temps, Lumières maçonniques. Je pensais aussi à l'évangile de Jean et même plus précisément à ce petit passage que les papes citent volontiers quand ils disent "Essayons de montrer en quoi les francs-maçons sont aussi condamnables ; ils sont forcément immoraux" car et ils citent là, je ne sais plus si c'est l'évangile ou une lettre de saint Jean " S'ils n'avaient rien à se reprocher, ils ne craindraient pas la lumière". Donc, le secret était vu comme une mise sous le boisseau et on se cachait de la vraie Lumière. Donc, voilà un peu les raisons de mon titre. C'est cette ambiguïté sémantique qu'on peut avoir entre les Ténèbres et le Lumière utilisées dans un sens ou dans l'autre.

(Alain HUGO certaines loges du GODF travaillent avec l'évangile de st Jean ouvert sur « au commencement était le verbe »... d'autres travaillent sous la direction du Grand Architecte De l'Univers -GADLU-, d'autres sans signe aucun de religion en laissant à leurs membres la pleine liberté de conscience à condition toutefois de « ne pas être un athée stupide » - bref la laïcité.)

S.D. : Mais alors, justement, au niveau de cette recherche de la Lumière pour certains, est-ce que l'Eglise ne reprochait pas en premier lieu à la Maçonnerie de faire un travail ésotérique finalement, une volonté de chercher, de trouver et de révéler certaines choses, alors que, me semble-t-il, le christianisme, lui, n'est pas favorable à ce travail ésotérique ? Est-ce que dans le conflit, il n'y a pas cette notion également qui est reprochée à la Maçonnerie ?

J.R.L. : Franchement, je ne crois pas. De mon étude des condamnations romaines contre la Maçonnerie, ce que j'en conclus c'est qu'il y a un motif qui est récurrent, tout au long. Je crois encore maintenant, c'est beaucoup plus simplement que l'ésotérisme, c'est la tolérance. On le trouve très tôt et le deuxième pape à condamner la Maçonnerie dit : "On trouve dans la Maçonnerie des gens de toutes confessions et religions et on voit assez bien quel mal il peut en ressortir pour la pureté de la foi catholique". Ensuite, les papes formuleront diverses accusations contre la Maçonnerie. Pour Léon XIII, par exemple, "la Maçonnerie est naturaliste" c'est-à-dire qu'elle ne reposerait que sur la nature humaine corrompue par le péché. Il ajoute : "reposer uniquement sur la nature, en réduisant la religion à un plus petit minimum commun". Au bout du compte c'est comme cela que les catholiques ont compris la tolérance maçonnique et c'est comme cela qu'a été traduit le naturalisme. C'est enfin, comme cela que la Maçonnerie a ensuite été accusée d'être " indifférentiste ", c'est-à-dire peu importe le culte, la confession ou la croyance particulière de chacun. Je crois que c'est cela.

B.P. : En tous cas, nous faisons preuve et vous et nous, de tolérance puisque nous nous écoutons, nous dialoguons. Nous arrivons presque au terme de notre entretien et je vous remercie infiniment d'être venu pratiquer cette " éthique de la délibération " qui nous est chère, avec beaucoup de respect réciproque, de la tolérance, j'allais dire, beaucoup d'amour fraternel. C'est en tout cas, ce dont nous nous préoccupons, entre-autre, dans nos Loges et je pense que d'une certaine manière, cette préoccupation est commune aux gens de bonne volonté. Merci beaucoup, Monsieur Rousse-Lacordaire.